

Commune de Vaylats

Liste des délibérations de la séance du 15 octobre 2024

Président de la séance : Bertrand GOURAUD

Secrétaire de la séance : Laurent SOUBIROU

Présents : Bertrand GOURAUD, Pascal COURDESSE, Frédéric BRU, Marie-Blanche DEREUMAUX, Philippe DOCHAIN, Laurent SOUBIROU, Nadine TEIL, Nadège RICHER, Karine INVERNIZZI

Représentés : Robert CHARRIE représenté par Bertrand GOURAUD

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Mise à disposition de l'ancien vestiaire à la société de chasse la Diane Vaylatoise
- Devis du Département du Lot pour les compteurs D19 et D42
- Devis corde pour poteaux pré de la salle

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Mise à disposition de l'ancien vestiaire à la société de chasse la Diane Vaylatoise (N° DE_2024_056)

M. le maire rappelle à l'assemblée que sur la parcelle AH149 appartenant à la commune il y a un local vestiaire équipé d'un compteur électrique et d'un compteur d'eau qui servait à l'origine pour les entraînements et les matchs des équipes de football.

M. le maire rappelle que l'association de football n'existe plus depuis environ 35 ans que par conséquent le vestiaire n'est plus utilisé.

La société de chasse de la commune, la Diane Vaylatoise, fait actuellement la découpe du gibier chez M. Norbert Teil. M. Norbert Teil actuellement âgé de 79 ans a clairement explicité qu'il était urgent de trouver un autre local prévu à cet effet. Par ailleurs, la société de chasse a manifesté son intérêt et nous a sollicité pour aménager ce local vestiaire existant en salle de découpe.

M. le maire précise à l'assemblée que la mise à disposition de ce local auprès de la société de chasse serait soumise à une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'acter le changement de destination de ce local

Article 2 : d'accorder la mise à disposition de ce local à la société de chasse la Diane Vaylatoise par le biais d'une convention

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis du Département du Lot pour les compteurs D19 et D42 (N° DE_2024_057)

Monsieur le maire rappelle que le travail pour la sécurisation des départementales D19 et D42 se poursuit.

A ce titre, monsieur le maire précise que la mesure du passage sur ces routes est un point important du dossier.

Un système de comptage doit donc être mis en place afin d'apprécier le nombre de véhicules traversant le village.

S'agissant de routes départementales, le Département est donc compétent à ce niveau.

En date du 10 octobre 2024, la mairie recevait du service coordination et exploitation de la route, le devis pour la mise en place de 2 compteurs.

M. le maire fait lecture du devis qui s'élève à 310.78 euros et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée par mail en date du 11 octobre 2024 pour information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis du Département reçu par mail le 10 octobre 2024 pour un montant de 310.78 euros

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis corde pour poteaux pré de la salle (N° DE_2024_058)

M. le maire informe l'assemblée que suite à l'acquisition des poteaux bois pour le pré de la salle, et leur mise en oeuvre, la commune finalise désormais cet espace.

Après consultation, la mairie a reçu en date du 11 octobre 2024 de Capel 4 saisons magasin Gamm Vert de Limogne, un devis n° CCL-034-2025-3 pour des cordes, mousquetons et anneaux pour un montant de 1550.47 euros HT / 1860.57 euros TTC.

M. le maire fait lecture de ce devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 11 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de faire annuler les poste mousqueton, anneau acier et corde de 50m et de valider la corde imitation chanvre diam 40 en 100 mètres quantité 2 pour 945.75 euros HT/ 1134.90 euros TTC / unité soit un total de 2269.80 euros TTC

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Questions diverses

- Compte Financier Unique (CFU)
- Licences de sports des enfants de la commune
- Matériel de cuisine à acheter pour la salle des fêtes : plateau, carafe, couteaux pain
- Panneau handicapé salle des fêtes + matérialisation au sol peinture blanche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 27 minutes.

Bertrand GOURAUD
Président de séance

Laurent SOUBIROU
Secrétaire de séance

